

Eau et assainissement : vers une gestion globale par la communauté de communes

L'assainissement des eaux usées est primordial, voire indispensable sur notre territoire car, nos sols karstiques* sont en incapacité d'épurer naturellement nos eaux usées. Afin de préserver la qualité de notre ressource en eau, les stations d'épuration doivent répondre à la réglementation en vigueur afin d'éviter toute pollution. D'autant plus que les périodes de sécheresse sur le territoire sont de plus en plus longues et marquées.

Suite à la Loi NOTRe** du 7 août 2015, les communautés de communes se verront transférer la compétence Eau/Assainissement, au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Afin d'anticiper au mieux cette prise de compétence, la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a lancé en 2019 une étude préalable. Celle-ci dresse un état des lieux technique, réglementaire et financier de l'existant. Sur cette base, les communes déterminent les objectifs de remise aux normes nécessaires pour un service de qualité. Ce point d'étape permettra d'avoir une vision commune globale de la gestion de l'eau sur notre territoire et déterminera les travaux d'investissement nécessaire.



Actuellement, l'intercommunalité, en collaboration avec les communes membres, travaille sur la rédaction d'une charte permettant de guider ces dernières dans les travaux à réaliser. L'Agence de l'Eau, dans son programme d'aides 2019-2024, propose des taux de subvention de 50% pour le financement des études et de 30 à 70% pour les travaux de remise aux normes des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement. Il appartient désormais aux communes, avec l'appui de ce diagnostic, de réaliser ces travaux avant 2026 afin de lisser progressivement l'augmentation du prix de l'eau et d'anticiper la prise de compétence par l'intercommunalité.

INFORMATIONS CLÉS

Été 2021, fin de l'étude des scénarios de transfert de compétence Eau/Assainissement.

Au 1^{er} janvier 2026, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude gèrera l'intégralité de l'eau et l'assainissement du territoire.

En 2036, le prix de l'eau sera le même pour toutes les communes membres.

**karstiques : qui se rapporte au karst, un paysage de roches calcaires touchées par l'érosion.*

***Loi NOTRe : promulguée le 7 août 2015, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.*

CONTACTS

Virginie LEGRAND
Technicienne SPANC
Tél 03 84 45 89 06
spanc@hautjurasaintclaud.fr

Anne-Christine DONZE
Vice-Présidente Eau/Assainissement
acdouze.spanc@gmail.com